

drôme et ardèche

Agriculture biologique : domaine Raspail



Le prix a été remis à Frédéric Raspail et son épouse Anouk par Marie-Pierre Mouton, la présidente du Département de la Drôme.

Quatre générations de vigneronns se sont succédé au domaine Raspail, à Saillans, depuis 1942. Aujourd'hui, Frédéric Raspail est le gérant de la cave. Proposant des vins en label biologique clairette, crémant de Die et vins d'indication géographique protégée (IGP) Drôme, le domaine développe ses ventes directes avec une commercialisation locale de sa production. 85 % des ventes se font en circuit court, 15 % sont à l'exportation. Parmi les originalités du domaine, la mise en place d'activités pour renforcer le contact avec les clients à travers l'œnotourisme, l'accueil au gîte du domaine, ou encore des balades commentées dans les vignes.